

DISPOSITIF ASSURANCE PREVENTION POUR PERENNISER LES ENTREPRISES

CONSTAT

Les entreprises, lorsqu'elles rencontrent des difficultés de trésorerie, **disposent de solutions** (commission des chefs de services financiers pour étaler les dettes fiscales et sociales, et le mandat ad hoc ou la conciliation pour étaler notamment les dettes bancaires).

|| Les solutions sont coûteuses à mettre en œuvre pour l'entreprise et de ce fait les entreprises ne les utilisent pas.

SOLUTION PRECONISEE PAR LES EXPERTS-COMPTABLES

L'assurance prévention souscrite en amont des difficultés apporte **l'accès aux dispositifs de prévention en prenant en charge les honoraires des experts de crise** (experts-comptables, avocats, mandataires ad hoc, conciliateurs).

A titre indicatif :	<u>Cotisation</u> <u>annuelle</u>	<u>Plafond</u> <u>Honoraires</u>
– une entreprise individuelle	120 euros	6 000 euros
– une société	530 euros	50 000 euros

MESSAGE POUR LES ENTREPRISES

Rien n'est jamais acquis.

Prévoir l'avenir est un **acte de gestion pour pérenniser l'entreprise.**

Aussi protégez-vous en vous assurant.